



Mairie de Coux

Espace des Grads - 07000 Coux

Téléphone 04.75.64.22.04
E-Mail : mairie@coux-ardeche.fr
www.coux.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de la commune de COUX se réunira :

en mairie de COUX le lundi 14 février 2022 à 19 h30

Ordre du jour :

1. N°01 - Désignation du secrétaire de séance,
2. N°02 - Approbation compte rendu du 20 décembre 2021,
3. N°03 - Approbation compte de gestion 2021,
4. N°04 - Vote Compte Administratif 2021,
5. N°05 - Affectation des résultats,
6. N°06 - Demande de subvention DETR/DSIL- Bâtiment du Fabricou,
7. N°07 - Demande de subvention SDE07 – Bâtiment du Fabricou,
8. N°08 - Demande de subvention DETR/DSIL – Aménagement extérieur Fabricou,
9. N°09 - Demande de subvention DETR/DSIL-Façades école Masneuf,
10. N°10 - Demande de subvention DETR/DSIL/Région/Département -Vidéo protection,
11. N°11 . Dossier subvention Cyclos Sportifs Couxois.

Questions diverses.

COUX le 8 février 2022
Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.



Décret n° 2021-1521 du 25 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

CONTINUITÉ INSTITUTIONNELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 réactive, pour les collectivités territoriales, la possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes. De ce fait nous limitons la présence du public à 3 personnes par liste.

